



*Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale*

Tél. 03 20 66 58 15

Fax: 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2024/AS/128

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention portant sur la réalisation d'ateliers bricolages dans le cadre du projet « atelier partagé » hémois,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'association Compagnons Bâtisseurs, sise au 103, rue Eugène Jacquet – 59000 LILLE, une convention portant sur la réalisation d'ateliers bricolages dans le cadre du projet « atelier partagé » hémois.

ARTICLE 2 : Les six ateliers, d'une durée de 2 heures, se dérouleront dans les locaux de l'atelier partagé, sis au 702, rue Ambroise Paré, à Hem. La répartition de ces ateliers est convenue entre la Ville et le prestataire, sur la base d'un planning conjointement établi entre juin 2024 et décembre 2024.

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association. Le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

ARTICLE 3 : La prestation s'élève à 2 500 euros TTC (deux mille cinq cents euros) et sera payée sur présentation de factures, comme suit :

- 2 500€ au 10 décembre 2024 (deux mille cinq cents euros)

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée pour attribution à Monsieur le Préfet du Nord et au Receveur Percepteur de Villeneuve d'Ascq.

Fait à Hem, le 8 JUIN 2024

Francis VERCAMER
Maire de HEM
Vice-président de la MEL

